

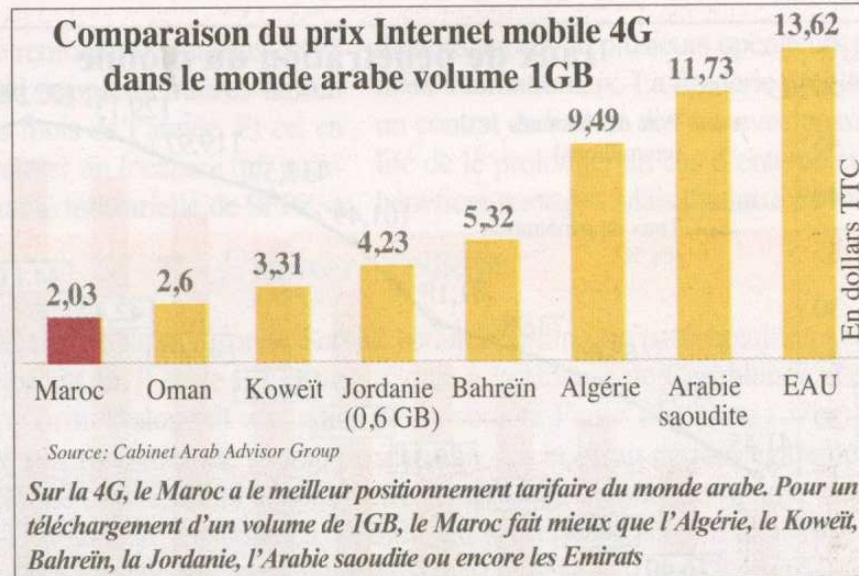
# Télécoms: Les prouesses et limites du modèle marocain

• Une révolution réglementaire sur le démantèlement du monopole

• Baisse des revenus, mutation des usages, digitalisation...

L'EXPÉRIENCE du marché marocain des télécoms est en passe de devenir un cas d'école dans la région Mena. Un modèle très suivi non seulement dans le monde arabe, mais aussi en Europe. Une révolution réglementaire en termes de démantèlement du monopole, une libéralisation réussie, un modèle de régulation et une dynamique concurrentielle salués à l'international, de fortes baisses des prix, la compétitivité des offres, croissance et nette amélioration du taux de pénétration, mutation et développement des usages, explosion des besoins... Le roaming est en train de s'aligner sur les communications nationales, création de valeur ajoutée, innovation, déploiement de la 4G, investissements lourds engagés... Autant de transitions qui annoncent une reconfiguration marquée

par la stagnation, voire la quasi-disparition de certains produits/services tels que le SMS, l'accélération de la data qui prend le relais de la voix, là digitalisation tous azimuts, la baisse des revenus sur le mobile. Un phénomène universel et irréversible. En revanche, certains couacs entachent cette expérience: le retard pris sur la loi télécoms, le problème réglementaire du partage d'infrastructures et les conditions de dégroupage, le monopole de fait sur l'ADSL et fixe, le détournement de trafic (DTI), la faiblesse des contenus locaux sur la 4G, la non-sophistication des usages, le blocage des appels VoIP via Skype, Viber, WhatsApp... Malgré les efforts déployés, les experts relèvent



un déficit en termes de généralisation des infrastructures dans les régions éloignées. «La qualité de service et la couverture du réseau restent un problème dans les zones rurales. Le téléphone fixe est encore limité aux régions urbaines», constate un rapport de l'Institut des hautes études internationales (IHEI). Ce qui renseigne sur «la fracture numérique» entre milieu rural-urbain et d'une région à l'autre. D'où les efforts et marges de manoeuvre à déployer encore en matière de démocratisation des usages.

Un défi gigantesque qui relève du périmètre du régulateur. Ceci dit, sur les 5 dernières années (2010-2015), le bilan des télécoms fait ressortir une nette évolution des principaux indicateurs (évolution des usages, du parc, des prix...), particulièrement dans les segments du mobile et Internet. Bien évidemment, le marché du fixe poursuit sa tendance baissière (-10,67% en 2015). Ce qui est attribué à la faible concurrence sur ce segment en perte de vitesse. Fort de plus de 43 millions de clients, le parc mobile monte à 127% de pénétration. Ce qui confirme la tendance ascendante de 2 terminaux par client. Autre constat, la comparaison avec des pays d'Europe montre que les tarifs de forfaits prépayés du Maroc sont moins chers. Plus encore, plus de 90% des abonnés Internet utilisent les accès Internet mobile. Sur l'Internet mobile, les tarifs ont baissé de 71% en 5 ans (17 DH HT par mois). Sur les tarifs 4G, le Maroc se positionne au rang des marchés les moins chers de la zone arabe.

Amin RBOUB

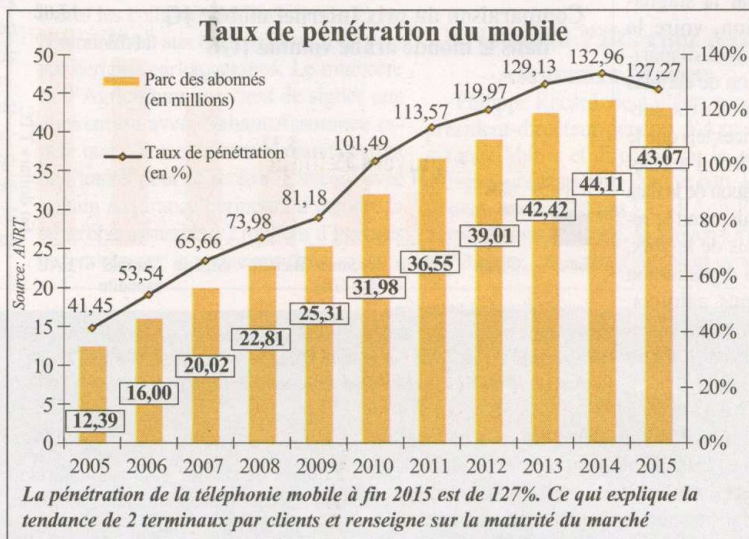
Pour réagir à cet article:  
courrier@leconomiste.com

# Les incertitudes d'un marché en gestation

• Baisse de 10,67% du parc de la téléphonie fixe

• VoIP: le blocage menace la pérennité de start-up, TPE et PME orientées IT

**D**ÉGROUPEMENT d'infrastructures, VoIP, téléphonie fixe, fracture numérique... le marché des télécoms compte toujours des dossiers «chauds» qui vont à contre-courant de l'évolution du secteur. Le partage d'infrastructures est un bras de fer entre IAM et les opérateurs alternatifs qui dure depuis juillet 2008. Un contentieux qui est resté au point mort pendant presque 7 ans. Il aura fallu l'intervention du régulateur en octobre 2015 pour débloquent la situation en imposant un cahier des charges de dégroupage à l'opérateur historique. Une décision qui sera suivie d'offres combinant ADSL et téléphonie fixe de Mé-



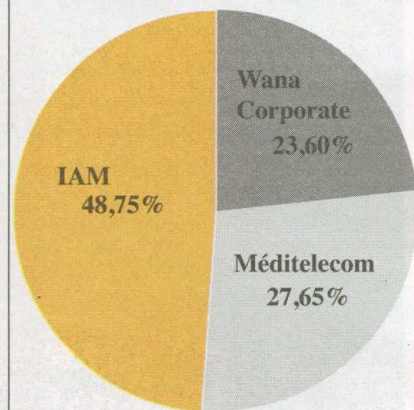
ditel et Inwi, qui se basent sur la portabilité des numéros. Il n'empêche que quelques mois après la fin du monopole sur l'Internet fixe, IAM détenait, 99,97% de parts de marché à fin 2015. Cette mainmise coïn-

cide avec une hausse de 4,14% des abonnés ADSL au cours du 4e trimestre 2015, une croissance qui s'établit à 15,15% lors de l'exercice précédent. Le nombre de clients s'établissant à 1,13 million contre 13,33 millions d'utilisateurs d'Internet mobile. Le segment de la téléphonie fixe navigue à son tour à contre-courant des évolutions que connaît le secteur. Au moment où la téléphonie mobile aligne un taux de pénétration de 127,27%, le fixe ne couvre plus que 6,57% de la population. Le parc global d'abonnés fixe a également subi une contraction de 10,67% entre 2014 et 2015 pour 2,22 millions d'abonnés. Parallèlement, le parc d'abonnés mobiles bat le record de 43,07 millions de clients. Cette disparité entre les deux segments a été relevée par des experts de l'Institut des hautes études internationales (IHEI). «La qualité de service et la couverture du réseau restent un problème posé dans les zones rurales. Le téléphone fixe est encore limité aux régions urbaines», indique l'étude. S'y ajoute la cannibalisation du fixe par le mobile. Une situation qui nourrit encore plus la fracture sociale et complique davantage l'accessibilité, les investissements et le développement de nouveaux prestataires.

Le récent blocage de la Voix IP (VoIP) conforte le constat fait en 2014 par l'IHEI d'un manque de vision «long-termiste» de l'ANRT. «Le régulateur a défendu une vision étroite et à très courte portée sur la libéralisation et la concurrence», signale l'institut international. D'ailleurs, bien avant la décision du régulateur, les experts de l'institut avaient déjà critiqué les règles régissant le volet concurrentiel conçues de manière statique et qui ne se prêtent pas à une logique dynamique, cohérente avec l'évolution du marché. Cette situation entraîne parfois

des restrictions par rapport aux stratégies entreprises, leurs plans de développement ou encore les interactions entre opérateurs. Une vision partagée par le parti de l'Union constitutionnel (UC). Le parti de Sajid a à son tour pris position, en s'élevant contre le blocage VoIP. Assimilé à un véritable contrepied à la politique de libéralisation des usages et l'ouverture sur les nouvelles technologies. «Cette décision place le Maroc dans le club des pays faisant de cette restriction une entrave aux libertés de communication». Le blocage constitue par ailleurs un coup dur aux nombreuses start-ups, entreprises et unités de création technologique. En effet, le véritable manque à gagner se situe au niveau des TPE et PME ayant conçu des chaînes de création de valeurs basées sur la disponibilité des services VoIP dans ces applications. D'ailleurs, l'argument avancé par l'ANRT d'un «manque à gagner pour les opérateurs» reste relatif, vu que pour utiliser l'option appel de WhatsApp, Skype... ou encore Viber, l'utilisateur consomme son solde data (pour le postpayé) ou sa recharge de données (prépayé). Ce qui relativise «le manque à gagner» des opérateurs. «Ce blocage

## Parts de marché du parc Internet mobile (Décembre 2015)



Source: ANRT

IAM détient encore la quasi-totalité du marché de l'ADSL, malgré les efforts consentis en termes de dégroupage. Le secteur s'attend encore à un certain nombre de clarification sur l'accès aux infrastructures

va entraîner un recours massif au Virtual Private Network (VPN) qui permet une liaison directe avec les serveurs distants en annulant les filtres des opérateurs, mais offre aussi l'anonymat à ses utilisateurs», explique Hamza Aboulfeth, président de Genius Communication. □

A.At

Pour réagir à cet article :  
courrier@leconomiste.com